

NORME
INTERNATIONALE

ISO
789-9

Première édition
1990-10-15

AMENDEMENT 1
1993-01-15

Tracteurs agricoles – Méthodes d'essai –

Partie 9:

Essais de puissance à la barre d'attelage

iTeh STANDARD PREVIEW
AMENDEMENT 1
(standards.iteh.ai)

*Agricultural tractors – Test procedures –
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9d222f84-2ea1-46ca-b1ab-75816154d454/iso-789-9-2000-amd-1-1993>
Part 9: Power tests for drawbar*

AMENDMENT 1



Numéro de référence
ISO 789-9:1990/Amd.1:1993 (F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'Amendement 1 à la Norme internationale ISO 789-9:1990 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 2, *Essais communs*. <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9d222f84-2ea1-46ca-b1ab-75f8f8dd5cd0/iso-789-9-1990-amd-1-1993>

© ISO 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Tracteurs agricoles – Méthodes d'essai –

Partie 9 :

Essais de puissance à la barre d'attelage

AMENDEMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

Pages 3 et 4, paragraphe 6.3

Modifier le premier alinéa pour lire:

[ISO 789-9:1990/Amd 1:1993](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9d222f84-2ea1-46ca-b1ab-758f8dd5-d0/iso-789-9-1990-amd-1-1993)

Si le tracteur n'est pas équipé d'une prise de force capable de transmettre la pleine puissance du moteur, la puissance à la barre et la vitesse doivent être mesurées en fonction de la traction à la barre à pleine charge. Faire fonctionner le tracteur, lesté comme pour les essais de 6.2, au rapport de vitesse donnant la puissance maximale à la barre. Augmenter la traction à la barre jusqu'à obtenir la vitesse nominale du moteur, puis augmenter la traction à la barre au-delà, de manière à réduire la vitesse du moteur par paliers approximatifs de 10 %, jusqu'à ce que la traction à la barre atteigne sa valeur maximale ou que les limites de glissement de 6.1 ou d'autres limitations spécifiées par le constructeur soient atteintes. Pour chaque augmentation de l'effort de traction, enregistrer la vitesse, la puissance à la barre, le glissement des roues ou des chenilles, la vitesse du moteur et les conditions atmosphériques.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 789-9:1990/Amd 1:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9d222f84-2ea1-46ca-b1ab-75f8f8dd5cd0/iso-789-9-1990-amd-1-1993>

CDU 631.372.018 : 621.43.018

Descripteurs: machine agricole, véhicule routier tracteur, tracteur agricole, barre d'attelage, essai, mesurage de puissance mécanique.

Prix basé sur 1 page
